

## Renseignements complémentaires

### Informations à établir préalablement à la télétransmission

Identité : \_\_\_\_\_

Profession : \_\_\_\_\_

N° adhérent : \_\_\_\_\_

Utilisez-vous un logiciel de comptabilité et si oui, lequel ? \_\_\_\_\_

Évènements exceptionnels intervenus en cours d'année à préciser :	OG28

Avez-vous cessé votre activité ?	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui	Si oui, à quelle date ? _____
Exercez-vous une autre activité par ailleurs ?	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> activité salariée	<input type="checkbox"/> autre _____
<small>Les frais afférents à cette activité doivent être exclus de la déclaration n° 2035</small>			
Avez-vous fait l'objet d'un contrôle fiscal ?	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui	Si oui, envoyer une copie de la notification à l'AraPL

Connaissez-vous des difficultés économiques ou financières qui vous placent dans une de ces situations ?			OG32
<input type="checkbox"/> difficultés de trésorerie	<input type="checkbox"/> procédure de sauvegarde	Si oui, laquelle ? _____	
<input type="checkbox"/> autre à préciser _____			

Locaux professionnels				OG28
Désignation (adresse)	Propriétaire	Locataire	Usage gratuit ou autre	
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

TVA : concordance entre la déclaration N° 2035 et les déclarations de TVA		OG27
Si la totalité des recettes est exonérée de TVA, cocher la case <input type="checkbox"/>		
<b>Régime de TVA :</b>	<input type="checkbox"/> Régime simplifié d'imposition (déclaration CA12)	<input type="checkbox"/> Régime réel normal (déclaration CA3)

Recettes			
Base HT des recettes sur la déclaration n° 2035 (*) (y compris les gains divers soumis à TVA) ①	Taux de TVA ②	Montant de la TVA = ① x ②	Montant de la TVA sur la déclaration CA12 ou total des déclarations CA3 de l'année
	Exonérées (**)		
	En franchise		
	19,60%		
	5,50%		
	8,50%		
	2,10%		
	Autre taux		
	Acquisitions intracommunautaires		
	Régularisation en base de TVA		
<b>Total HT</b>	€	<b>Total de la TVA sur recettes brutes</b>	€ ③

Si la donnée ③ ≠ ④ expliquez l'écart : comptabilité tenue créances acquises et dépenses engagées, acquisitions intracommunautaires ...

Dépenses donnant lieu à récupération de TVA		Montant de la TVA sur la déclaration CA12 ou total des déclarations CA3 de l'année
TVA sur autres biens et services		
Autre TVA à déduire (régularisation)		
TVA sur immobilisations		
<b>Total de la TVA déductible</b>		€ ⑤
<b>TVA due (si ④ - ⑤ &gt; 0)</b>	€	<b>Crédit de TVA (si ④ - ⑤ &lt; 0)</b>
		€

(\*) Si la comptabilité est tenue TTC, ramener les bases HT.

(\*\*) Veuillez vous assurer que les conditions de droit et de fait de l'exonération de TVA sont réunies.

Gains divers						OG27
Nature						Total ligne 6 - AF
Montant						

Autres impôts					
Taxe sur les salaires	Taxe foncière	Taxe sur les véhicules de société	Cotisation formation professionnelle continue (CFP)	Autres	Total ligne 13 - BS

Frais de véhicules si frais réels					
Modèle ou marque du véhicule	Nature <sup>①</sup>	Mode de possession <sup>②</sup>	% usage professionnel	Valeur d'achat ou au contrat	Plafond fiscal applicable ? 18300 € ou 9900 € ou non concerné (NC)

① Nature : tourisme (T) – utilitaire (U) – moto (M) – vélomoteur - scooter (V)

② Mode de possession : propriété (P) – crédit bail (CB) – location courte durée (LCD) – location longue durée (LLD) – usage gratuit (UG)

Consulter les conditions dans le bulletin Spécial 2035.

Autres frais divers de gestion					
Nature					Total ligne 30
Montant					

Frais financiers			
Intérêts / emprunts prof.	Agios de découvert	Frais de banque	Total ligne 31 - BN

Médecins	
<b>Médecins remplaçants</b>	
En cas d'installation en cours d'année, veuillez nous préciser la date : <input type="text"/>	
<b>Médecins installés</b>	
Codifiez votre situation par rapport à la convention médicale au cadre 1, page 2035 A de la déclaration : C1 : conventionné secteur 1 sans droit à dépassement C2 : conventionné secteur 1 avec droit à dépassement C3 : conventionné secteur 2 honoraires libres C0 : omnipraticien et spécialiste médical et chirurgical non conventionné	
<b>IMPORTANT</b> (BOI 5 G-3-07 DU 27.04.2007)	
<b>Il est impossible de cumuler l'avantage fiscal lié à l'adhésion AraPL avec la déduction forfaitaire de 3%* et du groupe III</b> * La déduction de 3% est possible uniquement au titre de la 1 <sup>ère</sup> année d'adhésion à une association agréée.	
<b>Médecins secteur 1</b>	
Détaillez les déductions forfaitaires portées le cas échéant ligne CL « divers à déduire » page 2035 B Vérifiez les conditions d'application de ces déductions dans nos publications.	
Montant déduit au titre de la déduction forfaitaire de 2%	<input type="text"/>
Montant déduit au titre de l'abattement conventionnel de 3%*	<input type="text"/>
Montant déduit au titre de l'abattement du Groupe III	<input type="text"/>
} Total case CQ inclus ligne CL <input type="text"/>	
<i>Attention : les recettes déclarées ligne AA de la déclaration n° 2035 sont les recettes encaissées enregistrées en comptabilité. Veuillez vérifier la cohérence des recettes déclarées avec le montant du SNIR ou identifier l'origine de l'écart.</i>	

Pertes diverses						OG27
Nature						Total ligne 32 - BP
Montant						

Divers à déduire						OG27
(Détail du poste, hors ceux déjà fournis sur la 2035 B ligne CL)						
Nature						Total ligne 43 - CL
Montant						

Divers à réintégrer						OG24
Si vous avez déduit la seule part professionnelle de la dépense sur la 2035, cochez ici ↓						

	Nature des frais mixtes et/ou des réintégrations	Total de la dépense	Montant déduit sur la déclaration n° 2035	% part prof. déductible	Quote-part non déductible réintégrée comptablement	Quote-part non déductible <b>ou</b> à réintégrer sur la déclaration	
LOCAUX	Salaires nets et charges sociales				<input type="checkbox"/>		
	Autres impôts				<input type="checkbox"/>		
	Loyers et charges ou charges de copropriété				<input type="checkbox"/>		
	Location de matériel et mobilier (hors véhicule)				<input type="checkbox"/>		
	Entretien, réparations				<input type="checkbox"/>		
	Chauffage				<input type="checkbox"/>		
	Eau						
	Gaz, électricité						
		Assurances (hors véhicules)				<input type="checkbox"/>	
VÉHICULES	Amortissement excédentaire / véhicule non déductible : (valeur véhicule – plafond en euros) × taux amortissement × prorata temporis	Calcul :					
	Quote-part privée (salariée ou autre) sur l'amortissement restant déductible						
	Loyer excédentaire / véhicule non déductible : (valeur véhicule – plafond en euros) × taux amortissement du bailleur × prorata temporis	Calcul :			<input type="checkbox"/>		
	Quote-part privée (salariée ou autre) sur loyer restant déductible				<input type="checkbox"/>		
	Véhicules : quote-part privée (salariée ou autre) : carte grise, entretien-réparations, assurance, carburant	Calcul :			<input type="checkbox"/>		
	Quote-part privée sur intérêts d'emprunt / véhicule				<input type="checkbox"/>		
AUTRES	CRDS et part non déductible CSG				<input type="checkbox"/>		
	Loi Madelin - part non déductible				<input type="checkbox"/>		
	Fournitures de bureau				<input type="checkbox"/>		
	Poste, télécommunications						
	Quote-part frais de repas non déductible	Calcul :			<input type="checkbox"/>		
	Intérêts d'emprunt (hors véhicule)				<input type="checkbox"/>		
	Autres frais financiers + agios				<input type="checkbox"/>		
	Réduction d'impôt pour frais de comptabilité	Réintégrer les frais réellement payés dans la limite de 915 €				<input type="checkbox"/>	
	Amendes et pénalités				<input type="checkbox"/>		
	1/3 plus value nette à court terme antérieure dont l'imposition a été fractionnée sur 3 ans	A préciser :					
	Moins-value quote-part privée				<input type="checkbox"/>		
	Autres : dons, ... à préciser :						
<b>Total divers à réintégrer ligne 36 - CC</b>							

Cachet du cabinet

Je soussigné(e) : \_\_\_\_\_  
 membre de l'Ordre des Experts-Comptables, déclare que la comptabilité  
 de : \_\_\_\_\_  
 (nom, prénom, raison sociale, profession, adresse du client adhérent),  
 adhérent(e) à l'**AraPL Midi-Pyrénées**, est tenue selon :

- la nomenclature comptable prévue par l'arrêté du 30 janvier 1978,
  - le plan comptable de la profession de \_\_\_\_\_ prévu par la réglementation \_\_\_\_\_ retraité pour établir une déclaration selon les recettes encaissées et les dépenses payées,
  - le plan comptable de la profession de \_\_\_\_\_ prévu par la réglementation \_\_\_\_\_ non retraité, la déclaration faisant état des créances acquises et des dépenses engagées,
  - le plan comptable de 1982 retraité pour établir une déclaration selon les recettes encaissées et les dépenses payées,
- La présente déclaration est délivrée à M \_\_\_\_\_ pour servir et valoir ce que de droit.

A \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Signature de l'Expert-Comptable :

Le collaborateur en charge du dossier :

Adresse mail du collaborateur en charge du dossier :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

Balance de Trésorerie

ENTRÉES

SORTIES

A. INFORMATIONS EXTRAITES DE LA 2035

• **EXCÉDENT** (ligne CA) de la 2035 B \_\_\_\_\_

• **INSUFFISANCE** (ligne CF) de la 2035 B \_\_\_\_\_

B. AUTRES ÉLÉMENTS HORS 2035

<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Apports personnels</b> du professionnel libéral _____</li> <li>• <b>Emprunt(s)</b> contracté(s) et encaissé(s) dans l'année _____</li> <li>• <b>Cession d'immobilisations</b>, montant total encaissé _____</li> <li>• <b>TVA encaissée</b> sur recettes (case CX) si comptabilité tenue HT _____</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Prélèvements personnels</b> du professionnel libéral (y compris dépenses non déductibles, ex : CSG-CRDS si non réintégrées). _____</li> <li>• <b>Quote-part</b> privée des dépenses mixtes payées par les comptes professionnels _____</li> <li>• <b>Remboursement(s)</b> d'emprunt(s) dans l'année (capital) _____</li> <li>• <b>Acquisition d'immobilisations</b> (montant HT) _____</li> <li>• <b>TVA récupérable</b> sur achat d'immobilisations _____</li> <li>• <b>TVA récupérable</b> sur dépenses (case CY) si comptabilité tenue HT _____</li> <li>• <b>TVA payée</b> dans l'année au Trésor Public si comptabilité tenue HT _____</li> </ul>
--	--

C. RETRAITEMENTS DE LA 2035 : CHARGES ET PRODUITS CALCULÉS

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quote-part des frais de la SCM reportés sur la 2035 _____</li> <li>• Frais déduits dans la déclaration n° 2035 non payés par les comptes financiers professionnels et frais forfaitaires n'ayant pas donné lieu à mouvement financier (indemnités kilométriques, forfait blanchissage, ...)</li> <li>• Divers à préciser (Recettes détenues par la clinique au 31/12/N-1, réajustement des dettes, autres, ...) : _____</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Versements effectués à la SCM au cours de l'année _____</li> <li>• Divers à préciser (Recettes détenues par la clinique au 31/12/N, réajustement des créances, autres, ...) : _____</li> </ul>
---	---

D. SOLDES DES COMPTES PROFESSIONNELS

<p>• <b>Début de période :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Caisse _____</li> <li>• Banque(s) Soldes des livres comptables _____</li> </ul>	<p>• <b>Fin de période :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Caisse _____</li> <li>• Banque(s) Soldes des livres comptables _____</li> </ul>
<p>• <b>Total A</b> _____</p>	<p><b>=</b></p> <p>• <b>Total B</b> _____</p>

L'adhérent certifie l'exactitude des renseignements fournis

Le \_\_\_\_\_

Signature :